

Deux jeunes sans-papiers disent leur vérité.

Alors que le débat sur l'accès à l'apprentissage pour les clandestins progresse, deux d'entre eux ont accepté de sortir de l'ombre et de témoigner des difficultés de leur quotidien pour faire avancer leur cause. Tatiana, 22 ans, et Kimo, 19 ans, ne comprennent pas pourquoi ils sont exclus après avoir terminé l'école obligatoire avec succès. Tous deux aimeraient bien trouver un travail pour devenir autonomes. Mais voilà : Tatiana est sans-papiers et, à la fin de son apprentissage dans l'hôtellerie, elle ne pourra pas chercher un emploi dans les grands palaces genevois qui la font rêver. Quant à Kimo, il vient de recevoir, après douze ans dans la clandestinité, le précieux permis. Après deux ans passés à ne rien faire – sans statut, personne ne voulait l'embaucher –, il peut enfin chercher une place d'apprentissage.

Tatiana, 22 ans, est une jeune femme comme les autres. Elle aime son apprentissage dans l'hôtellerie à Genève, ses amis et son petit copain. Pétillante, ambitieuse, elle aimerait un jour travailler dans l'un des grands palaces au bord du Léman. Mais les rêves de Tatiana se fracassent contre la dure réalité du quotidien qu'elle supporte depuis huit ans : personne ne voudra l'embaucher, parce qu'elle est sans-papiers. Depuis son arrivée en Suisse à 14 ans, cette Brésilienne attend un permis pour sortir de la clandestinité et avoir un statut. « Cela fait six ans que je guette le coup de téléphone de la Confédération qui m'annoncera que j'ai le droit de travailler en Suisse », dit-elle.

Contrairement à d'autres jeunes sans-papiers, Tatiana a réussi à dénicher une place d'apprentissage. Kimo, lui, n'a trouvé que des portes closes à cause de son statut. Cet Algérien de 19 ans est arrivé en Suisse à l'âge de 8 ans, et a automatiquement été intégré à l'école primaire genevoise. Mais le jour où il a terminé sa scolarité obligatoire et son complément de formation à l'École de commerce, il n'avait toujours pas reçu de permis.

Il avait pourtant trouvé une place d'assistant dans une pharmacie où il a fait un stage de deux mois. La patronne était prête à l'engager parce que, comme d'habitude, il n'avait rien dévoilé de sa situation de sans-papiers. Mais quand elle a su, « elle ne pouvait pas me garder », explique-t-il. Il a dû renoncer à l'école où il était inscrit. Et a alors passé deux années sans rien faire.

Deux motions acceptées

Comme Tatiana et Kimo, ils sont nombreux à avoir été accueillis à l'école obligatoire suisse, avant de retomber dans la clandestinité malgré un parcours sans faute. Comme pour toute zone grise, une statistique est difficile à établir. A Genève, le Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT) a l'habitude de traiter ces délicats dossiers. « Nous comptons à Genève 30 à 50 cas de jeunes qui restent sur le carreau chaque année. Le canton de Vaud en a annoncé une petite centaine », affirme Thierry Horner, secrétaire syndical au SIT. Des adolescents qui ont fini leur scolarité, mais qui n'ont pas accès à la formation professionnelle duale (en entreprise et en école), faute de permis.

C'est pour aider ces jeunes que le Conseil national a adopté, le 3 mars 2010, deux motions réclamant qu'ils aient accès à l'apprentissage. Un premier texte, déposé par le PDC genevois Luc Barthassat, demandait que les jeunes sans statut légal qui ont effectué leur scolarité en Suisse puissent ensuite faire un apprentissage. En plus de l'accès à tout type de formation pour les sans-papiers, l'autre motion, rédigée par le Vert genevois Antonio Hodgers, mettait l'accent sur le besoin de formellement reconnaître les jeunes sans statut légal à leur naissance, comme le prévoit la Convention internationale des droits de l'enfant. Les deux textes acceptés par la Chambre du peuple doivent encore passer la rampe du Conseil des Etats.

Deux ans sans rien faire

Le jour du débat parlementaire, Luc Barthassat n'a pas caché sa satisfaction. A ses yeux, les jeunes exclus « sont de petites bombes à retardement. S'ils ne peuvent pas suivre d'apprentissage après leur scolarité, ils risquent de traîner dans les rues,

de succomber à la délinquance et de coûter cher à la Confédération. » A entendre Kimo, le risque est en effet grand que les jeunes qui n'ont pas accès à l'apprentissage s'adonnent à des activités illicites. « Pendant deux ans, je n'ai rien fait. A part quelques petits jobs d'été, mes journées, c'était sortir avec les copains, faire du sport, rester à la maison. Je connais d'autres jeunes sans-papiers qui n'ont pas leurs parents ici, et qui sont obligés de dealer pour survivre. Moi, même si je fréquentais des gens pas toujours très nets, je suis resté dans le droit chemin. Il ne faut pas mettre tout le monde dans le même sac. »

Tatiana a suivi le débat politique de loin, et se pose une seule question : « Si on donne aux jeunes sans-papiers la possibilité de faire un apprentissage, que vont-ils faire, après, sans permis ? » Car comme il se pose déjà à la fin de la maturité ou de l'université, le problème de la situation légale ressurgira à la fin de l'apprentissage pour les personnes qui ne répondent pas aux critères de régularisation. Tatiana en sait quelque chose. Au terme de son apprentissage, elle n'aura plus de perspective. Sans permis, sa patronne ne pourra pas la garder.

La jeune femme est en colère. « Je suis la plus révoltée de la famille. Mes parents paient des impôts, des cotisations à l'AVS, au chômage auquel nous n'avons pourtant pas droit. Même si ce n'est pas facile à la fin du mois, on ne demande pas d'aide sociale, ni de subside à l'assurance maladie. On a notre nom sur la boîte aux lettres, mon père a signé un contrat de bail. On fait tout bien, on ne coûte rien. Pourquoi ? »

« Ce n'est pas juste »

Par le biais du canton de Genève, sa famille a déposé une demande de permis auprès de l'Office fédéral des migrations (ODM). « C'était en 2004 et on attend toujours la réponse. » Tatiana n'a pas envie de rentrer au Brésil. « Je n'y suis jamais retournée. J'ai construit quelque chose ici, j'ai des amis, un petit copain, ma liberté. Je parle à peine ma langue maternelle à la maison. Je n'ai pas fait l'hôtellerie pour rien, j'ai envie de vivre mon métier. J'ai fait des études, je ne finirai pas femme de ménage ! » S'il le faut, elle se battra en engageant un avocat. Kimo, lui, vient de recevoir enfin son permis. La nouvelle au-

rait dû le faire exploser de joie, mais il reste impassible : « J'ai tellement attendu que ça ne me fait ni chaud ni froid. Après douze ans sans papiers, on a l'habitude. » Il voit pourtant plusieurs possibilités s'ouvrir enfin à lui : passer son permis de conduire, voyager – « Je n'ai jamais revu ma famille en Algé-



Chaque enfant peut s'informer

Avant de pouvoir exprimer ton opinion, tu dois t'informer. Car tu dois être au courant de ce que tu affirmes. Sinon, il peut arriver que tu dises des choses inexactes et que l'on ne te prenne pas au sérieux. Chaque enfant doit pouvoir s'informer. Dans les livres, les journaux et les revues, par le biais d'Internet, de la radio et de la télévision. Si tu dis ce que tu penses, cela signifie

- que tu accordes le même droit aux autres
- que tu ne dis pas de paroles blessantes à propos de personnes ou de groupes de personnes.

Article 13 de la Convention des droits de l'enfant.

Les enfants ne devraient pas vivre dans la misère

Grandir et se développer demandent beaucoup d'amour et d'affection. En plus, cela coûte de l'argent. Tu reçois l'un et l'autre de tes parents.

Certains parents sont sans emploi ou ne gagnent pas suffisamment d'argent pour nourrir, habiller, instruire leurs enfants et payer les cotisations de la caisse maladie. Dans de telles situations, ils reçoivent une aide des services sociaux. Certains enfants ne vivent pas avec leurs deux parents, par exemple parce que ces derniers sont divorcés.

Les pères ou les mères qui ne vivent pas avec leurs enfants paient une pension. Ils participent aux frais occasionnés par l'enfant. Si les parents refusent de payer, c'est le tribunal qui règle l'affaire. Le service de protection de la jeunesse représente alors l'enfant et l'aide.



Article 27 de la Convention des droits de l'enfant.

rie depuis mon départ » –, ou faire des séjours à l'étranger pour apprendre l'anglais. Sans attendre, Kimo a postulé pour un apprentissage dans un grand magasin, la réponse devrait tomber bientôt. Mais il reste très marqué par ce qu'il a enduré. « Ce n'est pas juste. J'ai fait toute ma scolarité ici, je n'ai jamais eu de problèmes à l'école, ni avec la police. Dans mes petits jobs, j'ai toujours donné satisfaction à mes employeurs, la seule chose qui me manquait, c'était les papiers. C'est normal d'attendre cinq ans pour être régularisé, mais pas douze. »

Polémique au bord du Léman

Même si le signal donné par le Parlement constitue une avancée, le problème des jeunes sans-papiers est loin d'être réglé. En Suisse romande, il fait l'objet d'une polémique. Première à se lancer, la Ville de Lausanne a annoncé avant la discussion nationale son intention d'ouvrir des places d'apprentissage à ces jeunes. Le canton de Vaud a vivement réagi, par la voix du conseiller d'Etat libéral Philippe Leuba, qui a jugé la démarche illégale. Idem au bout du Léman : la Ville de Genève a fait la même proposition que Lausanne, mais le canton s'y est opposé. Le conseiller d'Etat radical François Longchamp a menacé la Ville de Genève de sanctions au cas où elle violerait les dispositions sur le travail au noir.

Philippe Leuba et François Longchamp estiment tous deux que la meilleure solution réside dans la régularisation au cas par cas. Lorsque le dossier est solide, le canton fait une demande de permis humanitaire à l'ODM « et nous l'obtenons », affirme le ministre genevois. Qui assurait dans la presse ne connaître aucun cas de refus « pour des dossiers solides ». Le syndicat SIT ne partage pas cette analyse, faisant valoir que « les critères sont trop restrictifs », selon Thierry Horner.

Ce dernier a recensé à Genève, depuis 2001, 1063 demandes de permis : parmi les 789 qui ont été accordés, « la majorité concerne des enfants, des adolescents ou des gens en situation de séjour de longue durée. » Le syndicaliste affirme que tous les dossiers ne sont pas acceptés, et que chaque cas « prend du temps, parfois des années pendant lesquelles les jeunes n'ont pas accès à la formation. » La solution ne peut passer que par la régularisation collective, selon la gauche et les syndicats.

Die Erfahrungen von zwei jungen Sans-Papiers

Um endlich Bewegung in ihre Sache zu bringen, haben sie sich entschlossen, aus dem Schatten zu treten: Tatiana, 22 Jahre alt, und Kimo, 19, möchten eine Arbeit finden und unabhängig sein. Doch Tatiana hat keine Papiere; am Ende ihrer Lehre im Hotelgewerbe wird sie nicht in den grossen Genfer Luxushotels ihrer Träume nach einer Stelle suchen können. Kimo andererseits hat nach zwölf Jahren illegalen Aufenthalts den ersehnten Ausweis erhalten. Zwei Jahre lang musste er untätig bleiben; ohne Rechtsstatus wollte ihn niemand anstellen. Nun kann er endlich eine Lehrstelle suchen.

Die jungen Sans-Papiers haben sich entschieden, offen über ihren harten Alltag zu berichten – zu einem Zeitpunkt, an dem sich auch in der Politik etwas tut: Im März 2010 nahm der Nationalrat zwei Motionen an, welche jugendlichen Sans-Papiers den Zugang zu Lehrstellen ermöglichen wollen. Zuvor hatten bereits die Städte Lausanne und Genf angekündigt, sie wollten papierlose Lernende einstellen. Die Kantone Waadt und Genf reagierten darauf verärgert. Sie werfen den Städten vor, damit gegen geltendes Recht zu verstossen.

Cynthia Gani est journaliste à la rubrique « Régions » du quotidien « Le Temps ».